

Brux., 18 Oct. 1883

M<sup>rs</sup> J. Van Rooy  
Langue en d'Azijle 468  
à Anvers

MUSEES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

596

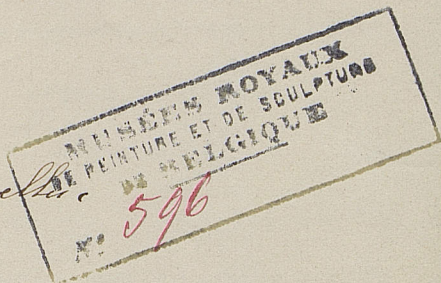
Je réponds à la décision  
qu'elle a prise en 1857, la Com<sup>te</sup> regrette  
de ne pouvoir donner suite à l'acquies-  
sement du tableau d'Hermy et  
dont l'entretien coûte plus de 14  
de ce motif. - Quant aux deux  
tableaux de Verhaeghen sur lesquels  
vous voulez bien attirer son  
attention, elle se réserve de les  
faire examiner lorsque les circonstances  
permettront, de donner suite à cette  
proposition de vente.

La Com<sup>te</sup> vous remercie, M<sup>rs</sup>,  
de votre obligeante communication  
et vous prie d'ag<sup>r</sup>. l'asp. de sa  
R<sup>ce</sup> Dist.

Je la Com<sup>te</sup>.  
Le Secrétaire  
W. J.

Anvers le 14 Oct<sup>r</sup> 1883.

à Messieurs le Président  
et Membres de la Commission des  
Musées Royaux à Bruxelles.



voir le dossier  
n° 596

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter  
trois tableaux, un de G. Herreyrs, représente  
Esther condamnant Aman en présence  
d'Assuérus. il est signé et daté en toutes lettres  
par l'auteur comme peintre du Roi de Suède,  
et mesure met 3-43 x 3<sup>mt</sup>-18.

Il est peint sur toile claire entièrement  
de la main du maître; Monsieur Lingeny en  
l'a vu et il en a témoigné toute son approbation.  
Les autres sont peints par Verhaegen; il y en  
a deux l'un représente la décapitation de  
St Jean, l'autre le festin de Balthazar. Chacun  
de ces deux tableaux mesure à peu près 2<sup>mt</sup> 1/2  
de large sur 3<sup>mt</sup> 1/2 de haut.

Le prix de ces trois tableaux est chacun  
de trois mille francs, ils sont de la plus  
belle manière de ces maîtres, et très bien  
conditionnés. »

Conditionnés.

Si vous voudriez nommer une Commission pour voir les tableaux, ayez, Messieurs, la complaisance de me faire connaître deux jours d'avance le jour et l'heure de l'arrivée de ces Messieurs; afin de vous épargner cette peine si vous voudriez vous reposer sur ma parole, je vous assure que les trois œuvres sont tout à fait dignes de figurer dans votre beau musée surtout que vous n'avez rien de ces maîtres qu'une mauvaise pastiche de G. Verreyrs, dont les trois lois sont seulement de sa main et qui plus ou moins ont été gâtés pour les avoir mis en tons avec la peinture étrangère des autres personnages.

Veuillez agréer,  
Messieurs, mes salutations empressées

J. Van Looy  
Membre de la Commission pour la restauration  
des tableaux des Hospices civils de la ville d'Anvers

Longue rue d'Argile n° 468.

Reçu au nom de M. Reynoit qui m'en a chargé, de la Commission  
administrative du Musée Royal de Bruxelles, les deux tableaux de  
G. Herreyens, qui lui ont été  
Bruxelles le 16 Mai 1856

J. Van Rosy



Paris le 13 Mai 1857

BOITE ROYALE  
DE LA POSTE DE BRUXELLES  
N. 506

Monsieur Le Secrétaire du Musée Royal  
de Peinture & de Sculpture  
à Bruxelles

Pour me conformer aux desiderata  
dans votre honneur du 10 de ce mois j'ai l'honneur  
de vous faire savoir que M. Van Broy partira  
d'ici samedi prochain par le premier convoi

Agreez l'assurance de ma parfaite considération

P. Reybaud





BRUXELLES  
MUSEE ROYAL  
DES BEAUX ARTS

*Monsieur*  
*Le Secrétaire du Musée Royal*  
*de peinture et de sculpture*

*Bruxelles*

Brunelles, le 10 Mars 1857.

M. Reynoit

Rue de la Bague  
à Anvers.

M.

La Com. Sup. s'est  
occupée dans sa séance du  
9 de ce mois de la lecture  
de la proposition contenue  
dans votre lettre de Bellas  
D. relative à la création d'un  
grand tableau d'histoire  
-royale et elle me charge de  
vous en informer que elle  
regrette de ne pouvoir <sup>en</sup> faire  
l'acquisition. Comme il  
est probable que M. Van  
-Rooij sera chargé par vous  
de réaliser ces deux toiles  
il vous sera agréable  
M. que vous veuillez s'en

<sup>1800</sup>  
Le 10<sup>me</sup> jour du mois  
de Mars 1800  
à Bruxelles.

Monsieur le Citoyen

Le Citoyen  
Vitz



Anvers 2 Mai 1857

Monsieur le Président du Musée Royal  
de Peinture & Sculpture  
à Bruxelles

Monsieur



Le 13 Mars j'ai l'honneur de  
vous avoir l'honneur de deux tableaux de G. Rossini  
depuis j'ai eu de vos nouvelles j'aurais voulu  
de vouloir en être indiquer la valeur et dans  
l'attente d'une prompt réponse

Veuillez agréer l'assurance de ma parfaite  
considération

L. Heyvaert

Rue de la Bague

Monsieur Le Président  
du Musée Royal de Sculpture  
& de Sculpture

Bruxelles



Bruxelles, le 20 Mars 1856

Mr. Van Rooy  
Art. Directeur  
à Amers.

La séance de la Commission des Arts s'étant prolongée plus tard que je ne m'y attendais, il n'a pu être possible de prendre une résolution en sujet des deux tableaux d'Horreynne. Veuillez donc, Mr, avoir l'obligeance d'informer M<sup>rs</sup> Reynvoet de cette circonstance et lui dire que sa proposition sera soumise à la Commission la prochaine séance.

Je vous prie

STATIONER'S OFFICE  
No. 100 N. 3rd St. Phila. Pa.

Paris, le 20 Juin 1807  
Monsieur le Ministre  
Le Ministre de l'Intérieur

Le Secrétaire  
J. B. L.

*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

Reynwit

~~Mantment~~ en fer -  
Négreant

Rue du Vieux hennones

a Amers.

Monsieur le Président,

Vous avez examiné les deux tableaux peints par Alcerryon, l'un représentant le Christ en Croix, et l'autre Esther et Assuérus. Ces productions sont bien authentiques du maître, mais d'une exécution très négligée; elles manquent d'étude sérieuse, et la première n'est composée en partie que de figures copiées d'après Van Dyck dont tout ce tableau n'est qu'une faible reminiscence.

Le second tableau est encore plus ordinaire sous le rapport du dessin et de l'exécution, et ces peintures sont peu propres à inspirer le goût du vrai beau.

Monsieur Xaver, Président  
de la Commission du Musée Royal  
de Peinture.

aux Jeunes artistes.

Leur état de Conservation laisse  
beaucoup à désirer, nous estimons  
que leur valeur ne peut être fixée  
au-delà de mille francs pièce,  
attendu que pour les mettre en  
état, elles nécessiteraient une  
dépense à peu près équivalente.

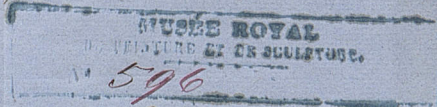
Agrez, je vous prie,  
honneur le Président,  
l'assurance de nos sentiments  
respectueux.

J. F. Trijt

Etienne Le Roy

Bruxelles, le 17 Mars 1854.

Anvers 13 Mars 1857



Monsieur Le Président du Musée Royal de Peinture  
et de Sculpture

Brunelles

M. J. Van Brooy m'a communiqué la  
lettre de Monsieur Le Secrétaire du Musée en date du  
10 de ce mois, En réponse j'ai l'honneur de vous faire  
savoir que M. Van Brooy, afin de prévenir les accidents,  
accompagnera les deux tableaux d'Hermynt, lundi prochain  
pour les remettre au Musée

L'un représente le Calvaire, parmi les autres personnages  
il y a le Centurion

L'autre représente Esther chez Assuérus

Je pense que Dougenille s'en fera pour ces deux tableaux  
avec deux cadres est un prix raisonnable, en ce que

Monsieur je vous serai obligé de faire vos observations  
si vous le voulez à M. Van Brooy afin que cette transaction  
soit le moins de retard possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, de ma parfaite considération

L. Proyart



Monsieur

Le Directeur du Musée Royal  
de Peinture et de Sculpture

Bruxelles



17



10  
Bruxelles, le 7 Mars 1857N<sup>o</sup>

Monsieur,

Je m'empresse de vous informer,  
 en réponse à votre lettre du 6 de ce mois,  
 que la prochaine réunion de la Commission  
 administrative du Collège est fixée au <sup>Mardi</sup> 17  
 Mars, à ~~Mardi~~. Il serait  
 d'une utilité que les deux tabl. n<sup>os</sup> 1  
 & 2 de ce Collège fussent envoyés au  
 Collège en même temps que ce papier. Vous  
 voudrez bien, Monsieur, ne pas perdre de  
 vue qu'il est indispensable que les  
 propriétaires de ces deux ouvrages  
 fassent parvenir, directement à la Com-  
 mission une lettre contenant l'indica-  
 tion des sujets, les conditions des  
 ventes, ainsi que tous les détails  
 qu'il pourraient être utile de

Monsieur J. Van Roy  
 Arbitre Perituel  
 à Anvers.

curiositas hinc que dicitur de via tabernaculi

Agobus, Clavusium, Vafsu-

curia et hinc profecto curia-

Herbena.

Le Secretaire

V. Stierman

*[Decorative flourish]*

*[Faint, illegible handwriting in the lower left quadrant of the page]*



Monsieur,

D'après notre accord, je dois vous dire  
que le propriétaire des tableaux de J. Bergeus,  
c'est enfin décidé à les faire transporter à  
Bruxelles, ainsi, Monsieur, veuillez avoir  
l'obligeance de convoquer la Commission à  
cet effet, et me faire connaître par un mot  
le jour qu'elle aura choisi pour en délibérer.

Agréz, Monsieur, l'assurance de ma  
parfaite considération  
J. Vandooij

Amers C 6 mars 1834